

# Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 1784

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Genève: quand la souris s'invite à l'exercice de la démocratie

### *Le vote électronique proposé soulève davantage de problèmes qu'il n'en résout*

Jean-Daniel Delley (18 juin 2008)

Genève s'apprête à donner au vote électronique une légitimité constitutionnelle. Avec Neuchâtel et Zurich, le canton du bout du lac participe depuis une dizaine d'années à une expérience-pilote menée par la Confédération. Genève espère bien être la première collectivité publique de la planète à proposer à son corps électoral un nouveau mode de participation civique digne de la modernité technologique. Son chancelier y compte bien, lui qui a piloté ce projet avec un tel enthousiasme qu'il peine à admettre les voix critiques. Aux informaticiens et universitaires qui émettent des doutes quant à la fiabilité du système proposé, n'a-t-il pas opposé la confiance du citoyen moyen?

Les effets attendus de ce nouveau mode d'expression de la volonté populaire risque

bien de ne pas être au rendez-vous. Amélioration de la participation en général et de celle des jeunes en particulier? Si l'on excepte l'effet provisoire de la nouveauté, les données disponibles ne montrent pas une variation significative sur le long terme. Contrairement au vote par correspondance qui a provoqué une progression réelle et durable de la participation. Simplicité de la procédure? Là aussi le vote électronique ne tient pas la comparaison avec le vote par correspondance.

Mais le principal point d'interrogation reste la sécurité et la fiabilité du nouveau système, soulignent [nombre d'informaticiens](#). La difficulté réside dans la double exigence de confidentialité du vote et de contrôle de la régularité des opérations. Parce que le vote électronique ne laisse pas de

trace matérielle – un bulletin –, le recomptage n'est pas possible. Parce que la solution adoptée par Genève relève d'un logiciel dit propriétaire, seuls les concepteurs en maîtrisent le fonctionnement. Finie la participation au dépouillement, ouverte à chaque citoyen, et qui garantit un contrôle démocratique des opérations. D'où la revendication du choix d'un logiciel libre, dont les codes soient publics, et qui permettrait au moins à la communauté des informaticiens d'opérer ce contrôle. Mais les autorités genevoises ne prennent pas au sérieux ces critiques, qu'elles considèrent comme l'expression d'une nostalgie déplacée. Genève jouera donc probablement un rôle de pionnier, mais au risque d'essuyer les plâtres d'une modernité hâtive.